

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 18 juin 2026

NO 20

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

**OBJET : Audiences au TAT des 12 et 15 juin 2026 et bilan des négociations des
20 mai, 16 et 17 juin 2026**

Bonjour à toutes et à tous,

Nous désirons vous faire un bon topo des audiences du Tribunal administratif du travail (TAT), qui ont eu lieu les 12 et 15 juin derniers. Ces audiences constituent la poursuite du dossier des plaintes syndicales (entraves et représailles) ainsi que de la plainte de l'employeur (ralentissement de travail).

De plus, nous désirons également vous faire un bon topo des journées de négociation des 28 mai ainsi que des 16 et 17 juin derniers.

Audiences du TAT des 12 et 15 juin 2026

Tout d'abord, rappelons que ces audiences sont la poursuite de celles qui ont eu lieu les 16 juin, 3 et 4 décembre 2025, au cours desquelles nous avons interrogé des témoins de l'employeur, en l'occurrence deux gestionnaires.

Tel que vous avez pu l'entendre (pour celles et ceux qui y ont participé) lors des audiences de 2025, nous avons fait une preuve accablante démontrant que nous n'effectuons AUCUN ralentissement de travail, compte tenu que nos actions ne concernent pas des conditions de travail proprement dites.

Pour les audiences de 2026, nous avons initialement eu des discussions avec la partie patronale afin de tenter de trouver un accord permettant de suspendre les journées d'audience des 12 et 15 juin. Le but de cette démarche était de nous donner toutes les chances de pouvoir enfin discuter de l'ensemble du dossier des produits immobilisants.

Nous croyions qu'il était plus qu'opportun de laisser place à la négociation lors des journées suivantes et d'éviter de poursuivre notre « travail de démolition » devant le TAT.

Après plusieurs échanges entre notre procureure et le procureur de l'employeur, nous en étions arrivés à une entente satisfaisante pour les deux parties, ce qui permettait de suspendre les journées d'audience. La seule contrepartie que nous demandions à l'employeur était de s'engager à discuter et à négocier, lors des prochaines journées de négociation, de l'ensemble du dossier de l'utilisation des produits immobilisants. Cette demande n'avait rien d'abusif, puisque, lors des rencontres de négociation des 20 et 28 mai 2026, la partie patronale avait complètement refusé d'aborder le sujet.

Cependant, malgré le fait que le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) laisse croire qu'il n'a aucune implication, aucun « rapport » ou aucune « affaire » dans le recours de ralentissement de travail qui est devant le TAT, ce sont ces derniers qui ont bloqué l'entente, et nous avons donc dû procéder aux audiences.

À ce moment précis, nous avons décelé de très mauvaises intentions ainsi qu'un manque évident de bonne foi de la part du SCT. Cela mettait la table pour les journées de négociation à venir et, après avoir cru apercevoir la lumière au bout du tunnel, nous avons maintenant de sérieux doutes quant à leur honnêteté.

Cela dit, nous n'avions d'autre choix que de poursuivre nos interrogatoires, après nous être fait niaiser jusqu'à 14h00. Malgré tout, et au détriment de nos vis-à-vis, nous avons poursuivi en peaufinant davantage notre preuve et, c'est sans équivoque : elle devient de plus en plus claire aux yeux du Tribunal.

Vous comprendrez que je ne peux entrer dans les détails de ce qui peut se dire devant le TAT, puisque certaines personnes, susceptibles de lire ce communiqué, sont toujours des témoins potentiels et sont donc soumises à la règle d'exclusion des témoins. Nous n'avons pas l'intention de faire ce que certaines personnes du ministère font, soit de violer ces règles du Tribunal.

En terminant, nous vous tiendrons informés des prochaines dates d'audience et il nous fera plaisir de vous transmettre les liens de connexion. Nous savons que plus vous serez nombreux à être connectés, plus la pression sera forte sur l'employeur et plus nous démontrerons notre solidarité, donc au plaisir de vous y voir en grand nombre.

Négociation du 28 mai 2026

En ce qui concerne la négociation, nous avons été en mesure de vous faire un bon topo lors de la visioconférence provinciale du 27 mai dernier, mais dès le lendemain, nous avons prévu de tenir une rencontre de négociation virtuelle de midi à 15 h (seule disponibilité de

la partie patronale). Il avait initialement été convenu que nous allions aborder le point de l'utilisation des produits immobilisants, compte tenu que la partie patronale avait complètement refusé d'en parler lors de la rencontre du 20 mai (à la demande des autorités du SCT ???).

Or, en matinée, je reçois un texto de ma vis-à-vis du SCT et le plan change encore une fois. Les discussions prévues sur l'utilisation des produits immobilisants sont relayées à la fin des autres sujets, sans aucune explication.

Nous tenons donc la rencontre comme prévu et notre vis-à-vis nous indique qu'il s'agit d'un « warm-up » en vue des rencontres des 16 et 17 juin prochains. On nous mentionne également qu'ils ont l'intention d'intensifier les négociations avec nous et que nous allons pouvoir découvrir les « pépites d'or » lors de nos prochaines rencontres. Par expérience, nous sommes toujours enthousiastes lorsque nous entendons ce genre de discours, à ce moment de la négociation. Toutefois, nous demeurons également toujours prudents, car parfois, leurs pépites d'or ne sont finalement que des pépites de poulet...

Durant ces trois (3) heures de négociation, nous abordons, en premier lieu, des textes portant sur la procédure de griefs et d'arbitrage ainsi que sur les rencontres d'équité procédurale. Par la suite, on nous « parle » des horaires de travail, mais on tente simplement de nous questionner sur des éléments que nous avons expliqués à maintes reprises depuis plus de deux (2) ans.

Devant notre mécontentement, une pause est demandée par la partie patronale et au retour, l'ambiance est meilleure et les discussions deviennent plus logiques. Ils nous démontrent de l'ouverture sur plusieurs points que nous abordons depuis plus de deux (2) ans et, disons-le, cela s'annonce quand même bien pour les rencontres des 16 et 17 juin prochains.

À force de parler des autres sujets, qui peuvent également être importants, le temps passe et l'utilisation des produits immobilisants n'est abordée alors qu'il ne reste que quinze (15) minutes. On nous fait un topo incomplet des discussions paritaires portant sur l'utilisation des produits immobilisants et, à la fin de leur liste, je leur propose de leur faire parvenir les deux (2) comptes rendus paritaires qu'ils ont « oubliés ».

La rencontre prend fin sur une note relativement bonne et nous réitérons notre position de nous voir les 16 et 17 juin 2026.

Négociation du 16 juin 2026

Comme vous avez pu le lire dans les lignes précédentes, nous avons tout de même un certain enthousiasme à l'idée de nous asseoir pour entreprendre deux (2) bonnes journées de négociation intensive. Par contre, l'obstruction du SCT, lorsqu'ils ont bloqué l'entente

que nous avons convenu avec l'employeur lors de l'audience du 12 juin dernier, nous faisait douter de leur réelle volonté d'intensifier les négociations.

Avant de débiter la journée, les autorités du SCT désiraient me rencontrer afin d'échanger sur la suite des choses et de voir comment nous nous positionnions. D'entrée de jeu, elles m'ont confirmé qu'elles voulaient réellement intensifier les négociations avec nous et tenter de voir si nous pouvions nous entendre d'ici le 24 juin prochain...

Je n'ai pu me retenir de sourire et de leur faire savoir que cela faisait plus de deux (2) ans que nous étions prêts et que nous n'allions assurément pas négocier sous pression. Je leur ai précisé que, depuis plus de deux (2) ans, nous voulons régler cette négociation, mais que nous ne pouvons malheureusement pas en dire autant de leur part.

Sortie de nulle part, un de mes interlocuteurs me mentionne que, même si nous signions aujourd'hui (16 juin 2026), l'entente ne serait pas entérinée par le gouvernement actuel, mais bien après les élections.

À ce moment, mes doutes quant à leur volonté d'accélérer se sont complètement envolés en fumée. Je leur ai également rappelé que nous devons avoir un président de comité paritaire qui, légalement, fait la recommandation du décret de notre convention collective pour approbation au Conseil des ministres. Malgré le fait que nous leur ayons soumis une proposition il y a déjà plusieurs mois, les démarches ne sont pas encore finalisées.

Finalement, je me suis également permis de leur souligner notre insatisfaction face à leur ingérence et à leur obstruction ayant mené au blocage de l'entente conclue lors de l'audience du 12 juin dernier et personne n'a voulu en discuter davantage.

Comme à notre habitude, nous avons laissé la chance au coureur et nous gardions tout de même espoir de découvrir quelques « pépites d'or » dans les discussions à venir.

Dès le début de la négociation, la partie patronale est revenue avec des textes portant sur les rencontres d'équité procédurale, la répartition du temps supplémentaire ainsi que l'ensemble des règles relatives aux griefs et à l'arbitrage. Bien que ces textes ne constituent pas des enjeux majeurs pour vous, il y a toujours, lors des négociations, des ajustements utiles et nécessaires afin d'harmoniser certaines dispositions.

Après avoir consacré beaucoup (trop) de temps au texte sur les griefs et l'arbitrage, nous l'avons finalement conclu aux alentours de 16h00 – 16h30. À ce moment, la partie patronale semblait vouloir mettre fin à la journée, mais, de notre côté, ce n'est vraiment pas notre définition du mot « intensifier » les négociations. Nous leur avons donc proposé de poursuivre avec un autre sujet, soit les horaires de travail.

Avec beaucoup d'hésitation et un certain inconfort de la part de nos vis-à-vis, ils ont finalement accepté et ont pris une pause afin de se ressaisir.

À leur retour, ils avaient simplement écrit leurs idées sur une feuille et à la suite de nos derniers échanges. Nous pouvions donc constater qu'il n'y avait pas vraiment eu de préparation et qu'ils étaient pris au dépourvu.

C'est à ce moment précis que nous avons acquis la certitude que toutes les belles paroles, toutes les propositions visant à intensifier les négociations et la fameuse « découverte de pépites d'or » n'étaient que de la poudre aux yeux.

Ils nous ont défilé leurs grandes lignes, leurs positionnements et la façon dont ils voyaient les horaires de travail et... Oufff, du grand n'importe quoi !!!

Toutes les discussions et les ententes survenues dans le cadre du sous-comité sur les horaires de travail (Lettre d'intention no 1), toutes les discussions tenues depuis plus de deux (2) ans ainsi que toutes les explications que nous leur avons fournies venaient de partir en fumée.

N'oublions pas que, comme nous vous l'avons indiqué lors de la visioconférence provinciale du 27 mai dernier, le SCT nous avait demandé de lui fournir le gabarit d'horaire que nous souhaitions (celui que nous vous avons présenté) afin qu'il puisse travailler à partir de celui-ci. Nous leur avons donc retourné, une fois de plus, le même gabarit que nous leur avons transmis en avril 2025. C'est à partir de ce gabarit que nous discutons, échangeons et négocions depuis plus de deux (2) ans.

À ce moment, nous nous sommes contentés de les écouter et de poser quelques questions, sans toutefois trop argumenter afin d'éviter que la situation ne déborde.

À la suite de ces échanges, nous avons décidé de mettre fin à la rencontre aux alentours de 19h00. Votre comité de négociation s'est ensuite réuni afin de discuter de la situation et de déterminer comment nous allions répondre à cette tentative de chambouler plus de deux (2) ans de discussions entourant les horaires de travail.

Parfois, la nuit porte conseil et, malgré la situation, nous n'allions pas nous laisser abattre, mais nous savions que de remettre les pendules à l'heure, dès le lendemain matin, était la chose à faire.

Négociation du 17 juin 2026

Dès notre arrivée dans les locaux du SCT, nous avons une fois de plus discuté de notre stratégie. Afin d'éviter que la situation ne s'envenime dès le départ, nous avons pris la décision que j'allais demander une rencontre avec les autorités du SCT pour mettre les choses au clair concernant le fouillis d'informations qui nous avait été transmis la veille.

À la suite de cette discussion, on nous invitait tout de même à faire part de notre insatisfaction à la table. Toutefois, je les avais clairement mis en garde quant aux possibilités de débordement, puisqu'on venait clairement de nous manquer de respect, de nous faire perdre notre temps et qu'après près de quarante (40) rencontres de négociation, cette action cavalière démontrait très clairement qu'ils n'avaient pas l'intention d'intensifier les négociations ni d'en arriver à un règlement avec nous.

De retour à la table, nous nous sommes tous réunis et leur avons fait part de notre insatisfaction ainsi que du flagrant manque de respect que représentait cette tentative de brouiller les cartes. Disons que la tension était à son comble. Nous leur avons indiqué que nous allions poursuivre le travail à partir de **NOTRE** gabarit d'horaire et qu'ils devaient absolument refaire leurs devoirs et cesser de nous insulter de la sorte, puisque leurs grandes lignes avaient manifestement été rédigées sur un coin de table, sans réelle réflexion.

À titre informatif, nous vous informons qu'à la suite du vote sur le gabarit d'horaire, vous nous avez donné un mandat très clair afin de poursuivre avec le gabarit d'horaires que nous vous avons présenté, et ce, même si ce n'était pas une version finale. Nous vous informons que le gabarit présenté a été accepté à **94.07%**.

Ceci dit, revenons à la table de négociation. À la suite de nos propos, au lieu de quitter paisiblement la table et de prendre un pas de recul afin de faire redescendre la tension, ils ont tenté de nous questionner une xième, puis une autre xième et encore une xième fois sur des points que nous leur avons expliqués depuis plus de deux (2) ans et qui, ne l'oublions jamais, ont été convenus entre le SAPFQ et l'employeur (PFQ) lors des rencontres du sous-comité sur les horaires de travail (Lettre d'intention no 1).

Pour ajouter l'insulte à l'injure, nos vis-à-vis nous indiquent une fois de plus qu'il y a des concessions à faire afin d'obtenir l'augmentation salariale de 17,4 % accordée aux autres groupes. N'oubliez pas qu'en date d'aujourd'hui, ils ne nous offrent que 12,7 % sur cinq (5) ans. Leur manque de considération à notre égard est donc complètement inacceptable.

À la suite de ces « belles paroles », la tempête a pris dans la salle et elle s'est rapidement transformée en véritable ouragan. Ils auraient pourtant pu éviter tout cela en se retirant calmement, sans en rajouter davantage. Chose certaine, nous n'allions assurément pas nous laisser manquer de respect de la sorte!

Après être finalement sortis, nous avons quitté les locaux du SCT afin de changer d'air et de réfléchir à la stratégie à adopter, dans un contexte où ils ne semblent manifestement pas avoir l'intention de faire avancer la négociation.

À notre retour, les autorités du SCT ont tenté de nous faire la morale concernant « l'ouragan » survenu dans la salle de négociation. Toutefois, nous n'avions assurément aucune leçon à recevoir de leur part en matière de respect, surtout après près de quarante (40) rencontres de négociation où ils demeurent constamment en mode frein et en mode faire durer les

choses, ils nous démontrent très clairement que nous n'étions pas là pour conclure une entente.

Après « notre petite marche dans le parc », nous sommes revenus à la table et avons décidé, dans l'intérêt de la poursuite de nos discussions et de nos échanges, de proposer le recours à un processus de médiation - conciliation afin de faire progresser notre négociation de manière plus efficace et plus constructive. Nous ne pouvons plus nous contenter d'espérer en nous fiant à de simples paroles. Il faut maintenant avancer afin d'en arriver, enfin, à une entente de principe pour vous.

Nous avons donc convenu que j'aille immédiatement rencontrer les autorités du SCT afin de leur demander de mettre rapidement en place un processus de médiation - conciliation, similaire à celui qu'ont utilisé nos confrères gardiens de prison pour qui, ils en sont arrivés au dénouement potentiel de leur négociation.

Lors de cette rencontre, qui n'a duré que quelques minutes, j'ai clairement expliqué que, malgré les événements de la journée, nous souhaitons poursuivre les discussions et éventuellement parvenir à un règlement. Cependant, compte tenu de la situation maladroite créée par nos vis-à-vis, qui ont effectué des reculs inacceptables sur un sujet aussi important, et afin d'éviter que les positions ne s'éloignent davantage, nous croyons qu'il est maintenant nécessaire d'introduire un tiers dans l'équation.

Nous considérons qu'en l'absence d'un président de comité paritaire, nos vis-à-vis se permettent beaucoup trop de largesses dans le processus de négociation. À ma grande surprise, et démontrant une fois de plus que leurs réelles intentions de régler n'étaient pas aussi pressantes qu'ils le prétendaient, ils ont accepté l'idée. J'ai donc convenu de leur transmettre un courriel afin d'officialiser cette demande.

Cela dit, vous comprendrez que les événements de mardi et de mercredi, démontrent qu'ils ne semblent vraiment pas prêts à régler avec nous. Nous croyons que l'intervention d'un médiateur - conciliateur nous permettra de progresser plus rapidement et plus efficacement vers un règlement. Bien que les délais puissent encore s'allonger, la confirmation des autorités du SCT à l'effet que rien ne pourra être entériné par le gouvernement actuel, et que cela devra donc attendre après les élections, nous amène à poursuivre les négociations sous cette formule.

Au moment de rédiger ce communiqué, j'ai reçu l'acceptation officielle du SCT pour mettre en place le processus de médiation – conciliation avec le ministère du Travail. De plus, j'ai reçu la demande en ligne que j'ai dûment complétée et le tout a été accepté par le système. Il ne reste plus qu'à attendre l'appel du médiateur – conciliateur pour entreprendre concrètement la démarche.

En terminant, il est primordial que nous demeurions tous solidaires et unis, puisque nous aurons plus que jamais besoin de vous. Nous ne baisserons pas les bras et malgré la

/8

situation, nous sommes confiants que nous pourrions éventuellement vous présenter une entente qui sera à la hauteur de vos attentes.

Si vous avez des questions, des commentaires ou des suggestions d'actions que nous pourrions mettre en place, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous souhaitons une bonne période estivale !!!

Martin Perreault
Président provincial